

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 623

présenté par  
M. Le Déaut-----  
**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Ces dispositifs incitatifs concerneront les secteurs industriels actuellement non concernés, le bâtiment, les transports, l'agriculture et les consommations énergétiques des ménages ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement reprend la proposition de la commission d'information parlementaire que je présidais et dont la rapporteure était Nathalie KOCIUSKO-MORIZET. Elle proposait l'élargissement de la fiscalité sur le carbone, compensée par une baisse de la fiscalité sur le travail.